

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/05/2023  
Reçu en préfecture le 10/05/2023  
Publié le 22/05/2023  
ID : 974-249740101-20230510-2023\_041\_BC\_9-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 mai 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS MAI** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 3  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_041\_BC\_9**  
**Commune de Le Port - ZI n° 2 et 3 -**  
**Convention de mise à disposition au**  
**profit d'EDF pour l'édification d'un**  
**poste de transformation électrique sur**  
**une partie de la parcelle AV 253**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Mélissa COUSIN

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
27 avril 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
10/05/2023

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2023**

**AFFAIRE N°2023\_041\_BC\_9 : COMMUNE DE LE PORT - ZI N° 2 ET 3 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AU PROFIT D'EDF POUR L'ÉDIFICATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE AV 253**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, le TCO est gestionnaire de la zone d'activité industrielle N°2 et 3 de la Commune de Le Port.

EDF doit réaliser des travaux de renforcement afin d'assurer une desserte optimale de la zone. EDF a donc sollicité le TCO pour la pose d'un poste de transformation sur une partie de la parcelle AV 253 (4.5m<sup>2</sup>).

En tant que gestionnaire de la zone, le TCO doit autoriser la mise à disposition d'une partie de la parcelle AV 253 au profit d'EDF. Cette parcelle étant actuellement exploitée par une entreprise dans le cadre d'un bail à construction, cette dernière doit également autoriser l'installation de cet équipement.

Par conséquent, il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition tripartite entre EDF, le TCO et l'entreprise exploitante, pour la durée de vie des équipements installés, à savoir un poste de transformation électrique ainsi que les réseaux souterrains y afférents. Cette convention est conclue à titre gratuit.

Les caractéristiques du poste de transformation distribution publique supplémentaire (de type NAUVATIS B (PSSB)) sont les suivantes :

- Longueur : 2.80m
- Largeur : 1.50m
- Hauteur 2.18 m
- Superficie de l'emprise occupée 4.5 m<sup>2</sup>

**Rappel des conditions de la convention :**

- La convention de mise à disposition portera sur une emprise de 4.5m<sup>2</sup> sur une partie de la parcelle cadastrée AV 253, tel que matérialisée sur le plan ci-annexé (Cf annexe 1)
- La convention est conclue à titre gratuit ;
- La convention est conclue pour la durée de vie des équipements

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/04/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 11/04/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

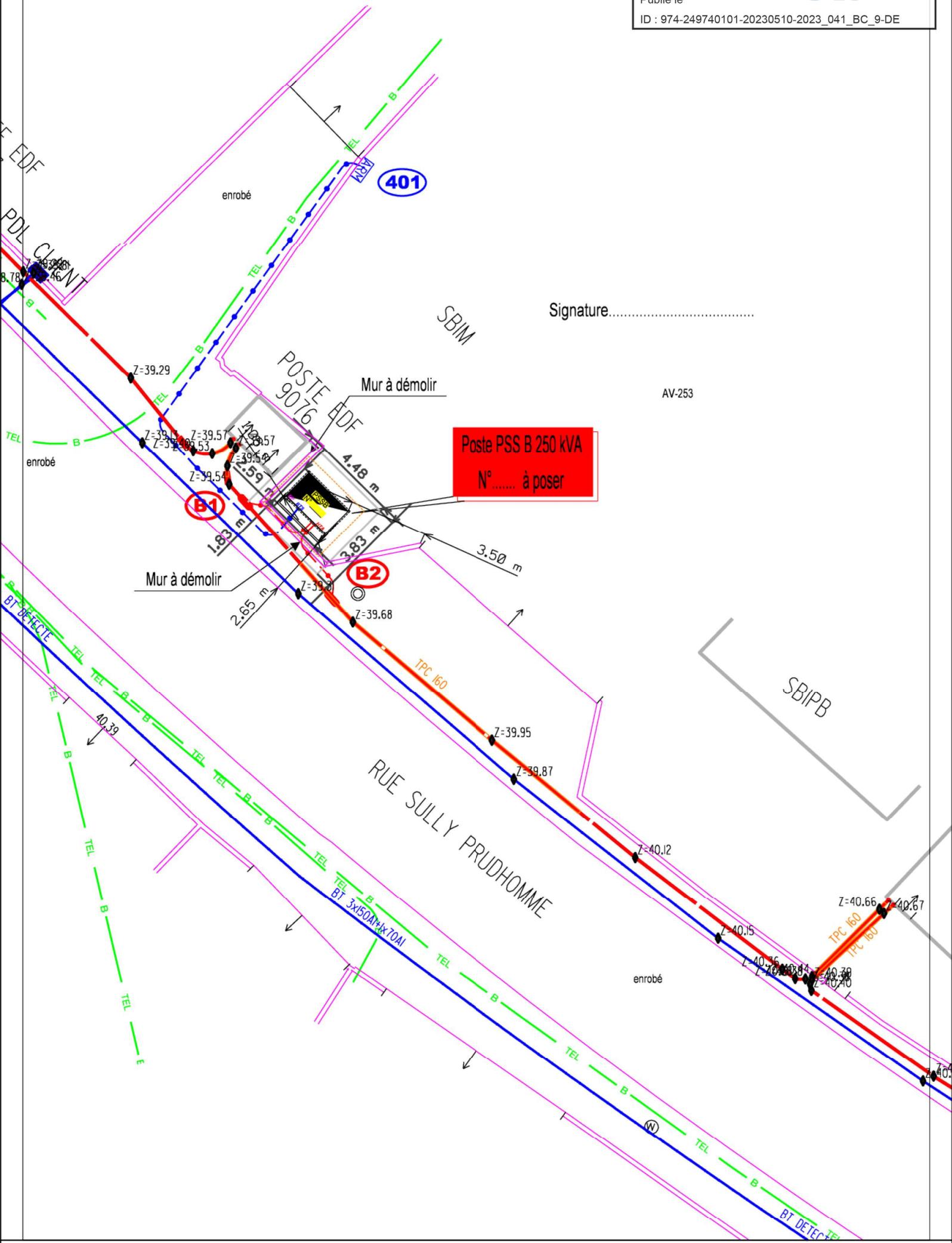
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER le Président du TCO à signer la convention tripartite de mise à disposition d'une emprise de 4.5 m<sup>2</sup> sur la parcelle AV 253 du Port, au profit d'EDF, pour l'installation d'un poste de transformation électrique, pour toute la durée de vie de l'équipement.**
- **AUTORISER le Président du TCO à signer tous les autres actes nécessaires dans le cadre de cette affaire.**

---

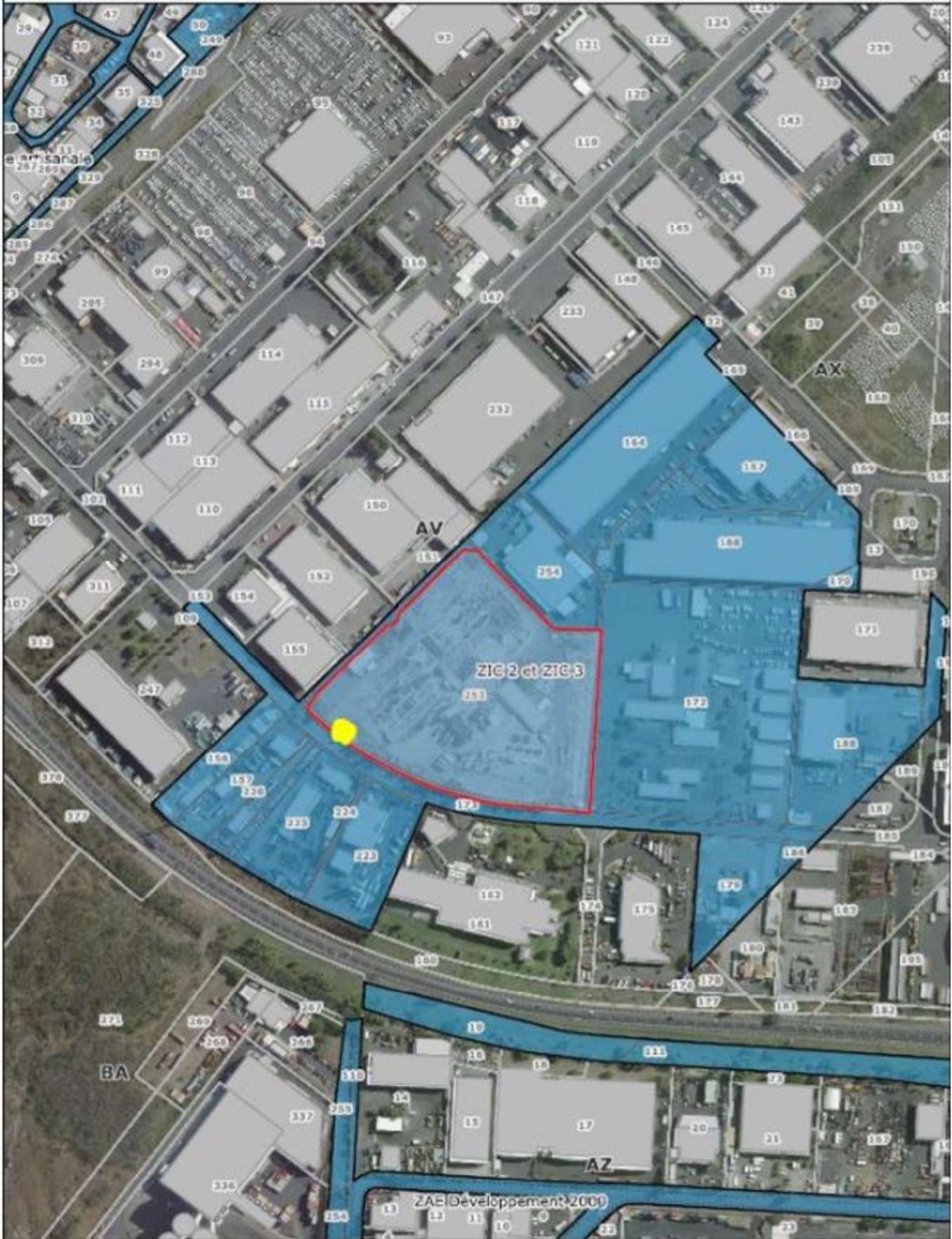
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président



Signature.....

### plan de situation parcelle AV 253



- Données non contractuelles -

Sources de données éventuelles :

IGN, DGFIP, Collectivité

